

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conse	eillers
Jeudi 4 décembre	Vendredi 5 décembre	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

Préfecture du Terr. de Belfort

2014-0%-21C – Admission en Non Valeur-Budget Assainissement Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

18 DEC. 2014

Service Courrier

Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur.

Toute facture émise concernant la redevance assainissement est prise en charge par la trésorerie de Delle qui se doit de la recouvrer auprès des abonnés.

Un certain nombre de factures éditées par la CCST n'ont pu être recouvrées par les procédures traditionnelles, cette situation aboutissant de la part de l'huissier de la trésorerie à un constat de carence et d'irrécouvrabilité.

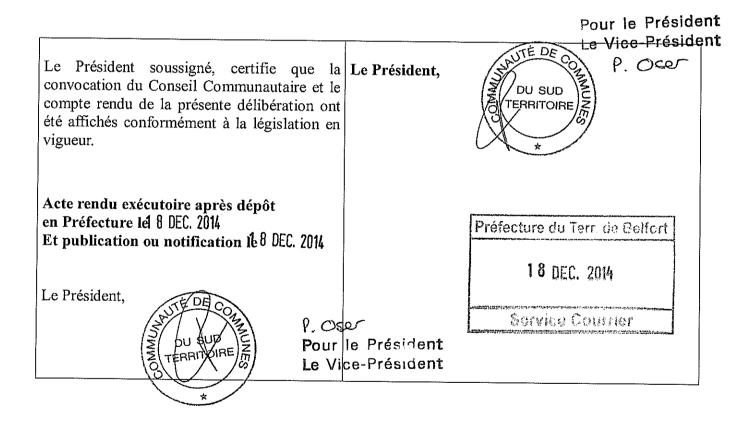
Vu les justificatifs présentés au sens desquels l'irrécouvrabilité apparaît certaine, il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes ci-après, dont le détail figure en annexe.

Montant total	1 198.32€
Courrier de la trésorerie en date du 06/11/2014	132.41 €
Courrier de la trésorerie en date du 10/11/2014	1 065,91 €

Vu le bien-fondé de la demande,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prononcer l'admission en non-valeur de la somme susvisée,
- De préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2014 : Chapitre 65 nature 654 fonction 8112





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Delle, le 10/11/2014

TRESORERIE DE DELLE

28 RUE Scherer 90100 DELLE

Tél.: 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer Courriel :michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h

Sauf mercredi

. 42

Monsieur le Président

CCST budget assainissement

Objet: Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 1 065.91€

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat_imputé au compte 6542 «créances éteintes».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Préfecture du Terr. d.> Belfort

18 DEC. 2014

Sarvice Courrier

Le Trésorier

Catherine Rousset

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Ç,

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

Préfecture du Tors on Dalle d Service Courrier 18 DEC. 2014

61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORIGINE DOCUMENT



61303 - CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste: 1281900533

ci-après, en raison des motifs énoncés. Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de : 1 065,91 Euro(s)

Édition du 05/11/2014



61303 - CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

	Numéro de la liste: 1281900533 - 33	Pièces présentées pour un montant de :	1 065,91		
égories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique – Inconnue		ω ω	Pièces pour	1 065,91
égories de produits	ASSAINISSEMENT MODERNISATION RESEAUX		16 17	Pièces pour Pièces pour	932,41 133,50
tifs de présentation	Clôture insuffisance actif sur RJ–LJ Surendettement et décision effacement de dette		2 8	Pièces pour Pièces pour	118,31 947,60
iches de montant	Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000 Supérieur ou égal à 5000		31 0 0	Pièces pour Pièces pour Pièces pour Pièces pour	805,40 260,51 0,00
vice de P.E.C	2014 2013		N	Pièces pour	25,31
	2012 2011		10 12 9	Pièces pour Pièces pour Pièces pour	311,63 387,05 341,92

r r. stutut-uus t



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Delle, le 06/11/2014

TRESORERIE DE DELLE

28 RUE Scherer 90100 DELLE

Tél.: 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer Courriel:michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h

Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST Budget assainissement

Objet: Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 97.60 euros.

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat par état imputé au compte 6541« pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

atherine

résorier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORIGINE DOCUMENT



61303 - CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste: 1510020233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de : 97,60 Euro(s)

Édition du 05/11/2014

029-121016.V1.4

MINISTÈRE DES PINANCES

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

	Numéro de la liste: 1510020233 - 54	Pièces présentées pour un montant de :	97,60		
tégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physiqueInconnue Personne physiqueParticulier		53 1	Pièces pour Pièces pour	96,70 0,90
tégories de produits	ASSAINISSEMENT MODERNISATION RESEAUX		3 1 6 8	Pièces pour Pièces pour	66,41 31,19
stifs de présentation	Poursuite sans effet PV perquisition et demande renseignement négative RAR inférieur seuil poursuite		4 1 8	Pièces pour Pièces pour Pièces pour	71,48 0,90 26,12
nches de montant	Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000 Supérieur ou égal à 5000		0 0 0 4	Pièces pour Pièces pour Pièces pour Pièces pour	97,60 0,00 0,00
rcice de P.E.C	2014 2013 2012 2011		16 23 14	Pièces pour Pièces pour Pièces pour Pièces pour	0,30 6,26 17,07 73,97

EI 070_474646 1.4 4



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 19/11/2014

28 RUE Scherer 90100 DELLE

Tél.: 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer Courriel :michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h

Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST budget assainissement

Objet: Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 34.81 euros.

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat imputé au compte 6541« pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier

4. 1

Catherine Rousset

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ORIGINE DOCUMENT



Exercice 2014

61303 - CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 17/11/2014

Numéro de la liste: 1570670533

cı-après, en raison des motifs énoncés. Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de : 34,81 Euro(s)

Édition du 17/11/2014

29-121016.V1.4

MINISTÈRE DES FINANCES

Page 1



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Delle, le 19/11/2014

TRESORERIE DE DELLE

28 RUE Scherer 90100 DELLE

Tél.: 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer Courriel :michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h

Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST budget assainissement

Objet: Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 34.81 euros.

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat imputé au compte 6541« pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier

Catherine Rousset

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FT DES FINANCES

	61303 CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Etat des présentations et admissions en non-valeur	TRES. DELLE	090005		
--	-------------------------------------	--	-------------	--------	--	--

ORIGINE DOCUMENT



61303 -CCST ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Preiocture du Terr, de Belfort

18 DEC. 2014

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux Arrêtées à la date du 17/11/2014

The state of the s

Numéro de la liste: 1570670533

ci-après, en raison des motifs énoncés. Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de 34,81 Euro(s) ces pièces pour le montant total de :

Édition du 17/11/2014

Page 1